



**PRÉFET  
DE L'ORNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des Sécurités  
Bureau Sécurité Routière**

Affaire suivie par :  
M. Erwan RIO-THIEBAUT/ M. Bryan MILET  
pref-securite-routiere@orne.gouv.fr

Le Préfet

à

destinataires in fine

Alençon, le 07 novembre 2023

Le 28 juin 2023, le Document Général d'Orientation de la sécurité routière 2023 – 2027 de l'Orne a été signé en Préfecture. Ce document stratégique permet d'établir le plan départemental d'actions de Sécurité Routière en déterminant les orientations d'actions prioritaires qui doivent être mises en œuvre dans le département.

Les quatre enjeux prioritaires identifiés pour le département sont, par ordre d'importance :

- 1) Les conduites à risques
- 2) Les nouveaux modes de mobilité dite « douce »
- 3) Le risque routier professionnel
- 4) Les deux-roues motorisés

En vue de la programmation financière du PDASR 2024, je vous prie de bien vouloir trouver en annexe l'appel à projet 2024, ainsi que les documents nécessaires pour y répondre.

Vous trouverez par ailleurs le formulaire de demande de subvention et le formulaire de demande de mise à disposition d'ateliers de sensibilisation à la sécurité routière.

Les documents devront être transmis par courrier à la Préfecture de l'Orne, Bureau de la Sécurité Routière, 39 rue Saint-Blaise, CS20529 - 61018 Alençon cedex ou par courriel à [pref-securite-routiere@orne.gouv.fr](mailto:pref-securite-routiere@orne.gouv.fr) avant le **31 janvier 2024, délai de rigueur**, pour les demandes financières, et un mois avant l'action pour les autres moyens.

Je vous remercie de votre implication dans la lutte contre l'insécurité routière et de l'intérêt que vous porterez à cet appel à projet.

Pour le Préfet,  
Le Directeur des Sécurités  
Adjoint au Directeur de Cabinet,

Arnaud RENARD

